ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tauromachie

Question écrite n° 107643

Texte de la question

M. François Grosdidier interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inscription de la tauromachie à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. Vendredi 22 avril 2011, l'opinion publique française a appris avec effroi que le ministère de la culture et de la communication, par le biais d'une commission d'ethnologues, venait en catimini de classer la tauromachie comme appartenant au patrimoine culturel immatériel de la France. La décision semble avoir été prise en janvier 2011. Aussi il souhaite savoir pourquoi cette information a été tenue secrète pendant trois mois.

Données clés

Auteur : M. François Grosdidier
Circonscription : Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107643
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4682
Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)